

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

## ARTICLE PRÉLIMINAIRE – DÉSIGNATION DU VENDEUR

Thibaud SURINI EI (le Prestataire) propose à ses clients des prestations de services impliquant la rédaction, la lecture et/ou la reformulation de documents en français, activité pour l'exercice de laquelle il est immatriculé sous le numéro SIREN 879 120 061.

Pour toute information ou question relative à une commande ou à nos services, le Prestataire est à la disposition par :

- E-mail à [billedevers@gmail.com](mailto:billedevers@gmail.com) ou via le [formulaire de contact](#) présent sur le site [www.billedevers.fr](http://www.billedevers.fr) ;
- Téléphone : au 07.69.44.53.54 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h ;
- Correspondance : BILLE DE VERS, Monsieur Thibaud SURINI, 8, rue de la Zinsel 67300 SCHILTIGHEIM.

Ladite activité est exercée sous le nom commercial « Bille de Vers », les services proposés concernant l'aide à l'écriture, la rédaction, la relecture et/ou la reformulation de documents comme :

- des courriers administratifs ;
- des curriculum vitae et des lettres de motivation ;
- des mémoires ;
- des discours ;
- des biographies ;
- des transcriptions ;
- ou des exercices de stylo.

Cette activité implique un strict processus entraînant plusieurs étapes liées à la rédaction du document, les retours intermédiaires pour corrections et ajustements, ainsi que la remise du document dans sa version finale.

Pour chacune de ces étapes, le Prestataire est amené à apporter à son client des conseils et des suggestions se limitant à l'aspect formel et rédactionnel du document, à l'exclusion de tout conseil portant sur le fond de la démarche intellectuelle du Client, ni sur la pertinence juridique éventuelle du document.

## ARTICLE 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à l'ensemble des prestations de services fournies par le Prestataire auprès de ses clients.

Les présentes conditions générales de prestations de services constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit aux clients qui lui en font la demande les services indiqués à l'article préliminaire des présentes.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à tout Client avant la conclusion du contrat.

Le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales, en fonction des négociations menées avec le client, par l'établissement de conditions particulières de prestations de services.

Le fait que Le Prestataire ne se prévale pas, à un moment donné des présentes conditions générales ne vaut en aucun cas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes est déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'intention réelle des parties.

## ARTICLE 2. CONCLUSION DU CONTRAT

Les ventes de services ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit par le client ou après acceptation expresse et par écrit par le Prestataire de la commande passée par le client.

Tout devis précisera obligatoirement les points suivants :

- le descriptif détaillé de la prestation à réaliser en fonction des besoins exprimés du client ;
- le délai prévisionnel de réalisation de la prestation et de livraison ;
- le prix HT ;
- la durée de validité du devis.

Sauf mention contraire, les termes et tarifs de l'offre sont valables 30 jours suivant l'envoi du devis par courrier, par e-mail, ou tout autre moyen technologique équivalent.

La signature, par le Client, de ce devis vaut conclusion du contrat et emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales.

En l'absence de la signature du Client sur le devis présenté par le Prestataire, le contrat est réputé comme conclu dès l'encaissement, par le Prestataire, du montant équivalent à l'acompte prévu dans l'offre.

En tout état de cause et sauf convention contraire, la commande ne sera considérée comme définitive qu'après réception du règlement de l'acompte tel que défini à l'article 4 ci-dessous.

Toute commande ou signature de devis est définitive et engage le Client, sans rétractation possible.

Ce n'est qu'une fois que le devis est établi et/ou l'acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire est réalisée et matérialisée à travers un accusé de réception émanant du Prestataire, que les prestations pourront être effectivement effectuées.

## ARTICLE 3. MODIFICATIONS DE LA COMMANDE

Les conditions du devis concernent exclusivement les prestations spécifiées sur les éléments contractuels. Toute prestation supplémentaire et non prévue sur ces derniers fera l'objet d'une facturation séparée.

Le refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour le Prestataire à la résiliation et au paiement intégral du contrat et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation additionnelle.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront acceptées par le Prestataire que si elles sont notifiées par écrit et suivies par la signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique et contenant ajustement éventuel du prix.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 4 des présentes Conditions Générales sera de plein droit acquis au Prestataire à titre d'indemnité et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

## ARTICLE 4. TARIFS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT

### 4-1. Facturation et règlement

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la conclusion du contrat, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article 2.

Les prix s'entendent nets, la facturation s'effectue en franchise de TVA conformément à la législation fiscale applicable au régime de la micro-entreprise (article 293B du Code Général des Impôts).

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services.

Les conditions de détermination du coût des services dépendent du type de service demandé, le Prestataire pouvant être amené à proposer soit une tarification horaire, soit une tarification par page rédigée ou forfaitaire.

Si le prix est payable selon un échéancier convenu entre le Client et le Prestataire lors de la négociation commerciale, en fonction, notamment, de la nature et du volume des prestations fournies, cet échéancier sera mentionné sur la facture qui sera adressée au Client par le Prestataire.

Sauf convention contraire, un acompte représentant 30 % du prix total des services commandés est obligatoirement versé avant le démarrage de l'exécution de la prestation.

Le solde du prix est effectué au comptant, par chèque ou virement, à réception de la facture.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le prestataire pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes conditions générales de vente.

### 4-2. Incidents de paiement

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales.

En cas d'impayés ou de retard de paiement, le Prestataire se réserve ainsi le droit de suspendre les prestations en cours jusqu'à l'apurement des créances dues sans dédommagement pour le client, ni prorogation de l'échéance contractuelle du contrat.

Dans le cas où le client passe une commande au Prestataire sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), la société pourra refuser d'honorer la commande sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que ce soit.

### 4-3. Pénalités de retard

Lorsque les services sont réalisés pour le compte d'un client professionnel, et en cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà de 30 jours après la date de paiement figurant sur le devis ou la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 10 % sur le montant impayé seront dues de plein droit, sans mise en demeure préalable. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera également facturée de plein droit conformément à l'article L441-10 du Code de Commerce.

## ARTICLE 5. EXÉCUTION ET LIVRAISON DES PRESTATIONS

Sauf conditions particulières expresses propres à la prestation et précisées dans le devis, la réalisation des services est considérée comme effectuée au siège du Prestataire.

Le Client et le Prestataire définissent d'un commun accord un délai de livraison raisonnable et satisfaisant.

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies dans le délai défini à compter de la réception par le Prestataire du devis correspondant dûment signé par le Client, accompagné de l'acompte exigible.

La livraison du document finalisé se fait par principe par voie numérique, par transmission de courriel ou, en cas de document volumineux, par la transmission d'une clé USB ou disque dur externe ou tout support informatique permettant cette opération.

Le Client disposera d'un délai de 48h à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de toute réserve ou réclamation, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée pour non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire rectifiera dans les plus brefs délais, et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

À défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

En cas d'expédition des documents au Client sur support papier à sa demande expresse (selon modalités convenues dans l'offre de prix), les frais de port et d'emballage seront facturés aux tarifs en vigueur. Le prestataire ne saurait être tenu pour responsable d'une quelconque détérioration ou perte lors de l'acheminement postal.

## ARTICLE 6. ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'obligent à collaborer étroitement à travers un dialogue permanent dans un esprit de confiance et de respect mutuel.

L'absence de collaboration de la part du Client exempt le Prestataire de toute responsabilité en cas d'un résultat qui ne correspondrait pas aux attentes du Client.

### 6-1. Engagements du prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité conforme aux usages de la profession en fonction des demandes formulées par le client ;
- informer de manière régulière et efficace le client de l'avancée de la réalisation des prestations, et ce notamment au travers de validations soumises au client ;
- fournir une prestation conforme dans le délai convenu entre les parties, sous réserve de la fourniture par le Client de l'ensemble des éléments nécessaires au développement ;
- conseiller le Client sur les aspects techniques du projet, dans la limite de ses propres connaissances, et sans obligation de résultat.

### 6-2. Engagements du client

Le Client s'engage à :

- fournir au prestataire tous les éléments informatifs et qualitatifs indispensables à une réalisation optimale de la prestation dans le cadre contractuel défini (respect du délai imparti, des objectifs fixés, etc.) ;
- prévenir le Prestataire de tout changement concernant les informations fournies et le Client sera à ce titre seul responsable des éventuelles erreurs qui pourraient résulter d'informations erronées.

## ARTICLE 7. RESPONSABILITÉ ET GARANTIE DU PRESTATAIRE

Dans le cadre des relations contractuelles, le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens quant à l'exécution de ses obligations.

La responsabilité du Prestataire se limite à la pure rédaction ou correction du document sans que celle-ci puisse être retenue par rapport au contenu même du document.

A ce titre, le Prestataire n'assume aucune responsabilité relative au contenu du document, et notamment quant à l'exactitude du contenu du document, d'un point de vue juridique ou administratif.

De ce point de vue, le Prestataire n'assume aucune responsabilité en cas de contreperformances ou de résultats insuffisants du fait :

1. d'une appréciation incorrecte par le Client de ses propres besoins ;
2. d'éléments informatifs manquants, erronés, dissimulés ou falsifiés, que ce lapsus découle d'un acte intentionnel et délibéré, ou d'une simple négligence par omission.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, liés aux retours générés par le document traité, qu'il s'agisse d'une lettre, d'un courrier ou de tout support de communication écrite, commandé par le Client.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la non livraison du service si l'adresse de courrier électronique du Client fournie est caduque ou non valide, ou si la boîte de courrier électronique du Client est inaccessible ou non fonctionnelle.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elles étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

Le Prestataire garantit au Client que la réalisation des prestations n'enfreint aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toute tierce personne physique ou morale.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 48h à compter de la remise des prestations.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux.

#### ARTICLE 8. CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'interdit en son nom comme en celui de ses collaborateurs de communiquer à des tiers les informations, écrites ou orales, interventions techniques ou savoir-faire dont il aurait pu avoir connaissance du fait ou à l'occasion des interventions du Prestataire, en ce compris le montant et les conditions de leur collaboration.

#### ARTICLE 9. LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Le Prestataire se réserve le droit de refuser de traiter toute demande, texte ou document écrit qui exprimerait ou afficherait, ostensiblement ou de manière fallacieuse, des comportements, actes ou prises de positions illicites, diffamatoires, calomnieux, discriminatoires, racistes, homophobes et xénophobes, tendancieux ou obscènes, portant atteinte à l'intégrité morale, religieuse ou physique d'autrui.

#### ARTICLE 10. DROITS D'AUTEUR

Le Prestataire ne pourra en aucun cas prétendre à des droits d'auteur sur la rédaction de biographies, mémoires et écrits de vie au sens large, sauf si l'ouvrage a nécessité des recherches historiques ou documentaires menées par l'auteur public.

Le nom du Prestataire n'apparaît pas sur la couverture du document rendu au Client, lequel demeure sa propriété intellectuelle exclusive, cependant il y sera fait référence à l'intérieur et en fin d'ouvrage.

Le Client est totalement libre de protéger son manuscrit et de l'envoyer à un éditeur pour publication.

#### ARTICLE 11. RGPD

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce contrat, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Le Prestataire déclare et garantit au Client qu'il se conformera strictement au « RGPD » pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec ce contrat.

Les informations personnelles collectées par le Prestataire via le devis ou son site internet sont enregistrées dans son fichier de clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client et le traitement des commandes et la prévention des impayés.

Il est précisé que le site internet du Prestataire est un simple site vitrine qui exclut la vente des services du prestataire par voie numérique.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire et seront détruites au maximum deux ans après la fin de la prestation.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés au prestataire par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire.

Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le Client peut exercer ses droits en contactant par écrit le Prestataire et en l'informant de la portée de son opposition à l'adresse : [billedevers@gmail.com](mailto:billedevers@gmail.com).

Le Prestataire conserve les données traitées durant 2 ans dans ses archives pour permettre toute opération de service après-vente.

Le Prestataire détruit les données passé ce délai et s'engage à les détruire à tout moment avant l'arrivée de cette échéance sur demande du Client.

Le Prestataire peut communiquer les informations relatives au Client ainsi que le contenu de son courrier électronique à la demande des autorités judiciaires ou administratives compétentes.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourent aucune responsabilité contractuelle au titre du présent contrat, dans la mesure où le respect du « RGPD » les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de ce contrat.

#### ARTICLE 12. EXCEPTION D'INEXÉCUTION

En application de l'article 1219 du Code civil, chaque partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave.

Par inexécution suffisamment grave, il faut comprendre une inexécution susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

L'exception d'inexécution peut également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la partie qui en prend l'initiative.

D'ores et déjà, les parties reconnaissent comme inexécution suffisamment grave :

- le non-paiement par le Client des factures du Prestataire à leur échéance.
- le Client ne présente pas ou plus les compétences nécessaires et spécifiques à la réalisation complète de la prestation, soit parce que le Client manifeste une opposition systématique aux conseils et prestations produites par le Prestataire soit parce que le Client se refuse à fournir les informations ou validations nécessaires à la réalisation définitive de la prestation ;

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

#### ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

Les parties n'encourent aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de leur volonté et qui échappe à leur contrôle.

Est considéré comme tel, tout événement échappant au contrôle des parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et qui empêche l'exécution, par les parties, de leurs obligations au sens de l'article 1218 du Code Civil.

#### ARTICLE 14. RÉSOLUTION DU CONTRAT

Le contrat pourra être résolu au gré de la partie lésée en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties d'une quelconque des obligations prévues aux présentes conditions générales, et notamment :

- le non-paiement de l'acompte prévu à l'article 4 des présentes ;
- le non-paiement à l'échéance de toute facture émise ;
- la non transmission par le client dans des délais raisonnables des informations demandées expressément par écrit par le prestataire ;
- la réalisation par tout moyen d'actes de dénigrement et soumis à l'attention du public ou des concurrents de la partie visée.

La résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet.

La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout acte extrajudiciaire. Elle devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

Les prestations réalisées seront facturées au stade de leur avancement le jour de l'envoi de la notification.

Sous réserves des dispositions légales, les contrats peuvent être résiliés de plein droit par l'une ou l'autre des parties, sans formalités, en cas d'ouverture d'une procédure collective ou en cas de cessation d'activité du Prestataire.

#### ARTICLE 15. LITIGES

Les présentes Conditions générales sont rédigées en langue française et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

##### 15.1 Réclamation

Toute réclamation doit être adressée au Prestataire par email à [billedevers@gmail.com](mailto:billedevers@gmail.com) ou par courrier à l'adresse BILLE DE VERS, Monsieur Thibaud SURINI, 8 rue de la Zinsel 67300 SCHILTIGHEIM

##### 15.2 Médiation

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service clients ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de deux mois, le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, en saisissant l'AMIDIF (Association des Médiateurs Indépendants d'Île-de-France) qui réside 1 place de Fleurus - 77100 Meaux (mail : [contact@amidif.com](mailto:contact@amidif.com)).

##### 15.3. Compétence territoriale

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, ses conséquences et ses suites et qui n'auraient pu être résolus entre le Prestataire et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

#### ARTICLE 16. DROIT DE RÉTRACTATION

En cas de conclusion du contrat à distance, le Client consommateur dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours francs après acceptation du devis pour faire valoir son droit de rétractation, sans avoir à se justifier, ni à payer de pénalité, en remplissant le formulaire de rétractation (cf. annexe 1) et en le renvoyant à l'adresse suivante : BILLE DE VERS, Monsieur Thibaud SURINI, 8 rue de la Zinsel, 67300 SCHILTIGHEIM.

Avant l'expiration de ce délai, aucune prestation ne sera réalisée.

Le Client peut également renoncer expressément à l'exercice de ce droit de rétractation, afin que la prestation puisse être réalisée sans délai.

#### ARTICLE 17. INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Prestations de services et de toutes les informations listées à l'article L 221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Service ;
- le prix des Services et des éventuels frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à livrer le Service ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale) de conclure avec le Prestataire emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Prestations de services et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

## ANNEXE 1 - FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée sur [www.billedevers.fr](http://www.billedevers.fr) sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Prestations de services applicables.

À l'attention de :

BILLE DE VERS  
Monsieur Thibaud SURINI  
8, rue de la Zinsel  
67300 SCHILTIGHEIM - FRANCE

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande des prestations de services ci-dessous :

- Commande du "Date"
- Numéro de la commande : .....
- Nom du Client : .....
- Adresse du Client : .....

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Fait à  
Le

### Signatures :

(précédées de la mention manuscrite « *lu et approuvé* »).

<b>Le Prestataire BILLE DE VERS</b> Thibaud SURINI EI	<b>Le Client</b>
--	------------------